

Intervention Mme MARTIN :

Son parcours :

- bac ES
- licence de Droit à Limoges
- master 1 et 2 de notariat à Bordeaux
- 3 ans de stage pour obtenir le diplôme (cabinet à Guéret)

Mme Martin nous explique qu'avec la réforme, la durée de stage passera de 3 ans à 4 ans. Elle nous informe qu'il existe différents parcours tels qu'en passant par une licence professionnelle ou encore en évoluant de clerc de notaire à notaire.

Le métier de notaire :

Le notaire est un officier ministériel c'est-à-dire que ses actes font preuve (= l'authenticité des actes). Le métier de notaire peut être également perçu comme une profession "libérale" puisque le revenu du notaire dépend du nombre d'affaires. Le notaire n'a pas le droit également de se faire de la publicité. Le notaire a des affaires très différentes donc il travaille sur un champ diversifié : droit des familles, succession, immobilier). Le notaire est également une personne qui doit être neutre.

La réforme du président Macron et les notaires :

Les futurs notaires peuvent s'inscrire sur une liste de tirage au sort pour pouvoir trouver un lieu pour exercer et donc un jour, être appelé pour aller s'installer dans une ville à partir d'un tel jour. Cela a donc permis de diviser les monopoles.

Le rôle du clerc de notaire :

- assistant du notaire
- rédaction des actes -> objectif : mettre en accord la chose et le prix
- les études : 4 ans d'étude (2 ans de licence + 2 ans pour obtenir le diplôme OU 4 ans pour préparer le diplôme)
- peut devenir notaire en interne après 8 ans d'expérience et un examen

Les avantages et inconvénients du métier de notaire :

Les plus :

- le contact humain avec le client (avec la présence nécessaire de la confiance)
- un métier très enrichissant
- un métier passion
- un métier rémunéré correctement

Les moins :

- beaucoup d'heures (parfois 8h-22h)

La France et les notaires :

En France, être notaire peut être considéré comme un privilège, une profession noble qui est respectée. Les notaires n'ont pas le droit de refuser un client et ils ont l'obligation de rendre gratuit le conseil.

La relation notaire / avocat :

La relation entre le notaire et l'avocat peut être critique, mais elle a surtout un objectif d'échange. De plus, les avocats peuvent aider les notaires à se mettre à jour par rapport à la jurisprudence. Ces deux métiers sont également soumis au secret confidentiel.

Notre avis sur cette intervention :

Laura :

Une intervention très enrichissante ; intervention qui nous a également permis de découvrir ce métier et de poser nos différentes questions. Mme Martin est une personne très agréable et accessible, ce qui a permis de simplifier les échanges.

Clara :

Mme Martin nous a permis de découvrir un métier du droit très célèbre mais peu connu dans les détails, une découverte intéressante qui ouvre de nouveaux horizons. Ses explications claires et précises ont été d'une grande richesse afin d'appréhender le monde du droit au de -là des études mais bel et bien dans un monde professionnel concret.

Laura DURUDAUD (701) ; Clara MARTY MONTIAL (703)